

UNE APPROCHE DU PAYSAGE URBAIN DE PLEAUX AU XVII^e SIÈCLE (suite)

Poursuivons notre découverte du paysage de Pleaux à travers les édifices et éléments lui donnant un caractère urbain au XVII^e siècle.

Après les troubles des guerres de Religion, le XVII^e siècle semble être une période de reconstruction et de rénovation du bâti pleaudien. Les prix-faits attestent que les nouvelles constructions sont souvent réalisées sur un "*ayral de maison*"³⁰. Nous avons présenté quelques exemples remarquables avec les réalisations d'Antoine Leconnet en 1656, de Guérin Puibasset en 1659 et de Pierre Dapeyron en 1661³¹. Les baux de location de bâtiments, plus nombreux que les prix-faits complètent les informations sur l'aspect et l'état du bâti à cette époque. Nous verrons qu'il en ressort une impression de délabrement voire de ruines. Comme ailleurs en Haute-Auvergne, reconstructions et rénovations s'étalent dans le temps. Aurillac, par exemple, est un "*immense chantier de 1590 à 1640 environ*"³², à Calvinet en 1647, de nombreuses maisons sont des masures abandonnées depuis longtemps, à Cassaniouze en 1690, le presbytère détruit par les protestants n'est toujours pas reconstruit³³. Ne soyons donc pas surpris par des travaux apparemment tardifs pour relever les ruines dues aux guerres civiles et aux ravages des pestes responsables de l'abandon de biens fonds.

A Pleaux, les marchands sont au cœur du mouvement de relèvement des bâtiments, oeuvre indispensable pour ne pas dire vitale. En même temps, on ne peut douter de leur désir de montrer leur réussite économique et sociale traduite alors par la construction de belles demeures à tours. Nous connaissons celle d'Antoine Leconnet élevée en bordure de la place publique en 1656. Deux ans plus tôt, "sire Jean Trenhac marchand dudit Pleaux" l'avait devancé. En 1654, il rénove et agrandit sa maison. Notre marchand demande à Louis Jougounoux, maître couvreur de Clamensac, paroisse de "*St julien duboy*" de "*couvrir a*

³⁰ On ne peut évidemment pas établir un dénombrement fiable portant sur les reconstructions de masures ou des bâtiments menaçant ruine pour cette période. Les archives notariales présentent des lacunes. De plus, tous les prix-faits n'étaient pas consignés par écrit, certains étaient passés "verbalement". Nous en avons la certitude pour Pleaux dans une quittance de 1666 où il est dit "*pour le prix-fait entre lui (un maçon) et ladite Tremouillhe verbalement du pignon de la maison...*" Archives départementales du Cantal (désormais, ADC) 3 E 187/ 43. Ainsi, des travaux nous échappent.

³¹ Voir La Revue des Amis de la Xaintrie Cantalienne n° 1 et n° 3 (désormais RAXC)

³² IUNG(J.-E.), dans *Le Cantal, Hautes terres d'Auvergne*, Ed. Bonneton, 1998, p. 63.

³³ GINALHAC(Hervé), *Prix-fait pour la réparation de l'église de Cassaniouze de 1579*, Revue de la Haute- Auvergne, tome 79, août septembre 2017.

chevilhe la maison neuve (...) aboutissant a son autre maison et qu'il faudra decouvrir icelle pour faire passer le tour de vis qu'il y fait faire entre deux .."[entre les deux maisons]³⁴.

En 1664, "sire Pierre Dapeyron, marchand de la présente ville" après avoir acheté en 1661, à Paule de Biard "un ayral de maison appelé de biard et matériaux dicelle [maison]"³⁵ fait construire par "Géraud Maignac maître masson du lieu de St Cirque(...) a l'ayral appelé de biard(...) sur la place publique de la présente ville une maison composée de trois estages et deux appartements, l'un du costé du cimetière et l'autre du costé de la place(..) la levée sera faicte en pavillon³⁶, (...) au milieu desdits appartements sera fait **un tour de vis**..."³⁷.

Peut-on aujourd'hui situer ces maisons ? Celle de Pierre Dapeyron se trouvait entre le cimetière et la place publique. Le prix-fait mentionne, aussi, pour cette maison "une cave du costé d'orient, au-dessus de ladite cave la boutique avec les deux portes de pierre de taille(...) deux grandes fenestres, une du costé de la place et l'autre du costé du midi..." Un seul mur, au nord, semble donc mitoyen avec une autre construction, ce que confirme un document où il est dit que la "maison neuve" de Jacques Arraud confronte "la maison du sire Dapeyron marchand à la place publique et au cimetière"³⁸. Si l'on se réfère au plan cadastral de 1823, la maison portant le n° 389 mitoyenne uniquement au nord et avec un appendice au sud (peut-être la tour d'escalier) pourrait correspondre à la maison et boutique de Pierre Dapeyron.



Maison de Pierre Dapeyron marchand
(Plan cadastral 1823)

Situer celle de Jean Trenhac est encore plus difficile. Le prix-fait du gros oeuvre est perdu et celui du maître couvreur ne donne pas de situation. Seul celui du nettoyage du chantier nous renseigne vaguement sur l'emplacement de cette maison : sur "le devant passe une rue publique"³⁹, un côté est bordé par une venelle, un autre par un jardin avec un puits.

Ainsi, les maisons à tours édifiées au XVIIe siècle ne sont pas l'oeuvre de la noblesse seigneuriale locale mais celle des marchands. Destinées au logement et au négoce, elles se situent principalement en bordure ou à proximité de la place publique. A n'en pas douter, cette situation traduit la nécessité pour les marchands d'abord de disposer de boutiques au plus près de l'espace le plus actif, ensuite, peut-être, l'envie de résider dans la Ville et non

³⁴ ADC, 3 E 187/12

³⁵ ADC, 3 E 187/26

³⁶ Toit en pavillon : à quatre pentes en forme de pyramide. Il peut être sur plan carré, rectangulaire ou polygonal.

³⁷ ADC, 3 E 187/36

³⁸ ADC, 3 E 187/ 112

³⁹ ADC, 3 E 187/12

dans les « barris ». Cette concentration des commerces et des immeubles remarquables donnait certainement à ce quartier un caractère propre le distinguant du "*couderc de Peyssine*"⁴⁰, de la rue d'Empeyssine ou du quartier du Bournat⁴¹.

Le paysage de ce quartier peut être approché grâce à une petite vingtaine de documents notariés, essentiellement des baux de location pour la période 1630, 1690⁴². Les informations apportées par ces actes montrent que la majorité des bâtiments loués est constituée de maisons modestes à "*deux estages*" (en fait un rez-de-chaussée et un seul étage) avec un grenier et un cellier. Quelquefois, un local semblant jouxter la maison louée est mentionné sous le nom de "*chambre*". Par exemple, le 2 avril 1660, Pierre Lacroix, voiturier⁴³ loue à Jean Esteyre, docteur en médecine et à Guillaume Lescure, tous deux de Pleaux "*la maison appelée del favre*"⁴⁴ avec le grenier au-dessus, a la réserve du sellier qui est dessous et de la chambre qui est a costé, confrontant (le tout) avec la rue del bournac"⁴⁵. Le cellier fait parfois office de boutique comme le montre la location faite par Anne Couderc, le 22 novembre 1653, à Antoine Pesteil et sa soeur Jeanne d'un "*sellier ou boutique appelle de Longuet...estant au-dessous la maison desdits Pesteil...[qui] se confine avec la rue publique del bournac...*"⁴⁶. Le terme de cave n'apparaît qu'une seule fois dans un acte de constitution de rente. Le 1er avril 1673, maître François Dapeyron, avocat, donne à son fils, alors au séminaire de Clermont, une "*maison (...) appelée la chambre neuve, couverte de tuile a cheville, composée de chambre, grenier, cave voutée, confrontant d'orient avec la rue publique allant de la fontaine del bournac a Reilhac, d'occident avec la maison de Pierre Dateils, du midi avec le jardin de Me Jean Chastanier et du septentrion avec ladite rue...*"⁴⁷.

Dans le quartier du Bournat, le nombre d'étages des maisons ne se limite pas toujours à un rez-de-chaussée et à un étage, certaines sont moins modestes. Ainsi, en 1627 Jeanne [Boyer] loue "*les deux estages supérieures avec la petite chambre qu'est au bout du degré...*"⁴⁸. En 1691, maître Gilbert Duffayet avocat en Parlement, juge à Salers et Guillaume Lescure, marchand, louent à "*...Messire Jacques Robbert de Lignerac, escuyer, seigneur et comte de St*

⁴⁰ Le couderc ou foirail d'Empeyssine est bien sûr l'espace des foires pour le bétail mais il doit être aussi un lieu d'entrepôt comme en témoigne un acte de vente de merrains. Le 15 juillet 1686, Pierre Denchanet du village d'Enchanet vend à Antoine Lestrade, marchand de Pleaux 2000 merrains "*a prendre de son domaine d'Enchanet*". Pierre Denchanet est tenu de « *porter ledit merrain au **commun de peyssines** de la présente ville*". ADC, 3 E 187/ 120

⁴¹ Les documents informent peu sur la "*rue d'amon, le barri d'amon*" et sur "*la rue de la place publique au pont Blanchal*".

⁴² Précisément à partir de 1626 (première année des minutes conservées de maître Delalo) à 1691.

⁴³ Le terme de voiturier désigne un entrepreneur de transports souvent marchand lui-même. Le voiturier passe des contrats avec les marchands pour transporter diverses marchandises. Le transport, chez nous, se fait presque exclusivement à dos de mulets. Les "routes royales" sont en fait des chemins peu carrossables. Cette mention de voiturier est intéressante pour Pleaux car elle est un signe indiscutable de cité marchande.

⁴⁴ *favre*: du forgeron

⁴⁵ ADC, 3 E 187/23

⁴⁶ ADC, 3 E 187/ 12

⁴⁷ ADC, 3 E 187/ 71 Notons à travers toutes ces mentions l'ambiguïté que peuvent prendre les mots chambre, cave et cellier.

⁴⁸ ADC, 3E 187/1

*Chamans, dudit Pleaux(...) une de leur maison apellée de Lescure scize sur la rue allant de la place publique au Bornac, composée de divers estages..."*⁴⁹. Les actes notariés indiquent aussi des étables, granges, écuries et jardins qui n'enlèvent rien au caractère urbain du lieu⁵⁰.

Les informations sur la nature de la couverture des bâtiments sont rares. Seules trois mentions font apparaître les "*tuiles à chevilles*", les "*tuiles rouges*" et le "*chaume*"⁵¹. En revanche, l'état du bâti est mieux renseigné car, quelquefois, les notaires, à la demande des parties, signalent l'état des biens loués ou vendus. De plus, les prix-faits indiquent des démolitions de tout ou partie de bâtiments menaçant ruine afin de rebâtir sur l'emplacement dégagé. Les pignons sont les éléments les plus fréquemment reconstruits. Le 23 mai 1666, Antoine Vigier maître maçon originaire d'Hauteefage, habitant Pleaux, donne quittance à Nourette Tremouille, épouse de Pierre Damaison, de la somme de trente-trois livres tournois "*pour le prix faict entre lui et ladite Trémouille, verbalement, du pignon de la maison dudit Damaison size rue del bournac que ledit Vigier a refaict a neuf...*". Les travaux avaient nécessité trente-cinq charrettes de pierres de maçonnerie⁵². A son tour, en 1673, maître Jean



Fontaine du Bournat

Gabriel Doulé, avocat et juge de Pleaux demande à Antoine Robbert maître maçon de St Julien-aux-Bois de démolir "*ledit pignon de la sale dudit Doulé depuis la porte jusques au derrière de ladite sale(...) et le rebastir en faisant au premier estage en bas deux croisées et une cheminée laquelle il conduira en haut pour servir de cheminée a ladite sale estant au-dessus et au second estage dans lequel il fera pareillement avec ladite cheminée deux autres croisées(...) et un cu de lampe au coin de ladite sale qui fait le carré sur le chemin de la place publique à la fontaine del bournac...*"⁵³. Le 5 juillet 1676, sire Jean Chabreilet marchand de

Pleaux, propriétaire de la maison "*del fauré*"⁵⁴ accepte le prix-fait de Géraud Vauris de Pleaux et de Géraud Maniac de St Cirgues, tous deux maîtres maçons. Ils doivent "*refaire le pignon*

⁴⁹ ADC, 3 E 187/131 nous donnons, ici, la suite d'une partie de l'acte afin de donner des indices pour situer cette maison dans Pleaux. Maison qui se "*confine d'un costé a ladite rue allant a la fontene du Bornac, de bize a autre petite ruelle estant entre ladite maison et la maison de Lamaze de l'autre costé avec jardin de Me Jean Doulé, prêtre et de l'autre costé avec ayral de maison des hoirs(héritiers) de Gaspar Planche et maison de Jean Laval Souquet(...)*". Les bailleurs "*seront de plus tenus de faire accomoder le portal au-devant ladite maison et (...) le degré derriere la cour...*"

⁵⁰ Voir RAXC n°3, p.19.

⁵¹ L'utilisation du chaume dans Pleaux semble peu fréquente contrairement à la campagne. Mais il faut être prudent pour cette constatation, car les actes mentionnant les couvertures des bâtiments concernent majoritairement les maisons de marchands souvent aisés.

⁵² ADC, 3 E 187/43, le nombre de charrettes de pierres montre l'importance des travaux.

⁵³ ADC, 3 E 187/73

⁵⁴ *fauré*, autre forme de *favre* : le forgeron

de la maison desdits Fabre et Chabreilet (...) a cause que ledit pignon menace ruine du costé de l'ayral de maître Jean Dapeyron chirurgien(...) a prendre (rebâtir) ledit pignon ou il sera nécessaire et le remettre en bon estat...d'acomoder le dessus de la porte y mettre un lindar⁵⁵ et le dessous de pierre de tailhe pour donner le jour a la chambre et rehausser l'aisle de la cheminée(...) blanchir le dedans de la maison et chambre et remettre les deux pierres qui se sont baissées de la volte de la cheminée... "⁵⁶.

Ces maisons, avant réparations semblent donc quasi inhabitables. Certains logis perdent leur fonction à l'image de l'étage loué, en 1654, par le chirurgien Jean Dapeyron pour "*servir de grenier*"⁵⁷. En 1664, "*la communauté de Messires le curé et prêtres*" de Pleaux décide de vendre la maison dont ils jouissent rue du Bournat car « *...elle est fort antique qui n'a plus nulle commodité pour y establir quelque commerce et cella se montre apparent vu que(...) personne ne s'est présenté pour la louer...*"⁵⁸. La maison dite "de Lescure" louée en 1691 par Jacques Robbert de Lignerac ne nécessite apparemment pas de travaux de rénovation. Toutefois, les bailleurs sont tenus "*d'entretenir ladite maison et couverture en telle sorte qu'il ni pleuve point(...) et les vitres ...seront acomodées aux despans dudit seigneur et luy sera loisible de les reprendre en fin de bail...*"⁵⁹. Cette maison n'était visiblement pas en très bon état et les propriétaires ne semblent pas disposés à l'améliorer, ils garantissent le minimum : "*qu'il ni pleuve point* » ; pour supprimer les courants d'air, Lignerac devra payer les vitres et pourra les emporter en fin de bail....

Incontestablement un effort de rénovation, de reconstruction existe tout au long du XVII^e siècle. Dans les textes, l'expression "*chambre neuve*" s'oppose à celle « *d'hostal vielh* » et elle illustre la volonté, la capacité de certains Pleaudiens à s'impliquer dans cette action d'amélioration du bâti. Il y avait aussi nécessité de le faire.

L'espace bordant la rue du Bournat est alors perçu comme un quartier à part entière, en témoigne la dénomination de "*barri del bournac*"⁶⁰. Comprenons ici le faubourg développé de part et d'autre du chemin de la place publique à la fontaine du Bournat. Au XVII^e siècle, habiter le "*barri del bournac*" ne signifiait pas que l'on résidait forcément dans la rue du Bournat. Certes, le "barri" s'étire le long de cette rue mais certaines de ses maisons jouxtent, au nord, celles du "fort"⁶¹. Ce faubourg tire son nom de la fontaine du "Bournac". Celle-ci constitue un point de référence pour situer un bien, un espace, pour nommer un axe : "*rue del bournac, rue allant de la place publique au bournac, rue allant à la fontaine del bournac, rue publique allant au bournac, chemin descendant de la place publique à la fontaine del bournac, rue publique allant de la fontaine del bournac a Rilhac...*".

⁵⁵ *lindar*: linteau

⁵⁶ ADC, 3 E 187/84

⁵⁷ ADC, 3 E 187/12

⁵⁸ ADC, 3 E 187/30

⁵⁹ ADC, 3 E 187/131

⁶⁰ Le barri, ce mot est passé du sens de « rempart, fossé » (ce qui barre) à celui de "faubourg".

⁶¹ Voir RAXC n°1, p.20

Terminons le tour d'horizon du quartier du Bournat par l'espace proche de la fontaine⁶². Ne parlons plus ici de paysage urbain, c'est le domaine des jardins, des prés et des "creux". Les premières mentions des "creux" connues aujourd'hui, apparaissent dans le terrier du Doignon⁶³. En 1592, Antoine Sagiran dit "pichot", cordonnier, habitant Pleaux, reconnaît tenir de Jean Rilhac, seigneur du Doignon *"...la moytié par indivis d'ung creux nommé les [lyssonieres ou lyssovieres] et yssiagadres scis aux appartenances dudit Pleux confrontant avec l'autre moytié desdits creux appartenens aux hoirs (héritiers) de feu Anthoine Mollat (...) confrontant avec le pré des hoirs de feu noble Anthoine de Pleux et avec aultres [lissonieres] des hoirs de feu Pierre Yroudy dict reynie et avec la fontaine del Bournac..."*. Ces "creux" sont bien évidemment des fosses ou des bacs, ici regroupés à proximité de la fontaine et probablement destinés au rouissage du chanvre et du lin (de *eissagar* : rouir et *lios* : lin, en occitan)⁶⁴. On peut aussi penser à des lavoirs ou à des bacs utilisés par les teinturiers de Pleaux. La parole



Fosse pour le rouissage du chanvre ou du lin

est donnée au lecteur qui profitant de la nouvelle rubrique "Droit de suite" de La Revue peut éclairer ce point de vocabulaire. Enfin, tous les extraits publiés ici, quelquefois un peu longs, sont destinés, entre autres, à fournir des indices peut-être encore visibles dans Pleaux. Les amateurs (au sens noble du terme) de recherches sur le terrain sont les bienvenus.

Hervé Ginalhac

⁶² Fontaine du *Bournac* : on retrouve dans ce mot le radical gaulois **borv/borb**, "bouillonnement, jaillissement". **Borvo** était la divinité des sources jaillissantes. On retrouve ce radical dans La Bourboule, le Bourbonnais.... D'après Bénédicte et Jean-Jacques FENIE, *Toponymie occitane*, Sud-Ouest université, Ed. Sud-Ouest, 1997.

⁶³ Pour la présentation de ce terrier voir RDAXC n°3, p. 36 et suiv.

⁶⁴ On trouve parfois, ailleurs qu'au Bournat des *"creux à fians"* c'est-à-dire à fumier.